

COMMUNE DE RUSTENHART

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022

Présents : Mmes AMBIEHL Régine, GERRER Julie, GRAFTIEAUX Hélène, MOUROUGASSIN Valérie, ROMAIN Anne-Véronique.

MM DIDIER Dominique, GIUDICI Frédéric, KUHN Julien, LANGENBRONN Mickaël, MULLER Jean-Luc.

Absent excusé et non représenté : HIRYCZUK Gilles,

Absent non excusé : GULLY-VOINSON Mathieu.

1. Désignation du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, Frédéric GIUDICI, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. City park

Point retiré.

4. Péri scolaire : avenant au contrat de fourniture de repas et de gouters

Le prestataire retenu, « Pomme et Chou », a sollicité la commune afin de revoir les modalités de révisions des prix relatif au marché ayant débuté 01/09/2021 et renouvelé par tacite reconduction chaque année, soit jusqu'au 31/08/20224 maximum.

En l'occurrence, il demande d'asseoir les tarifs sur l'indice 001763856, « indice des prix à la consommation - base 2015 - ensemble des ménages - France - alimentation y compris restaurants, cantines, cafés », rétroactivement à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le nouvel indice de référence sera celui d'août 2022 : 116,83

Chaque évolution tarifaire sera soumise au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** l'avenant au contrat tel que présenté ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cet avenant.